

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 66 (1915)
Heft: 5-6

Artikel: Les forêts de la commune de Blonay
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-786016>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les balais de sorcières du mélèze, comme ceux de l'épicéa, constituent une malformation non parasitaire, de sorte que les botanistes considèrent généralement ces excroissances buissonnantes comme des *mutations gemmaires*, ce qui, évidemment, n'explique rien et rend assez énigmatique leur caractère physiologique particulier, entre autres leur excessive ramification, le raccourcissement des entre-nœuds¹ et leur résistance vis-à-vis de l'invasion de certains insectes.

Comme von Tubeuf l'a établi, ces caractères particuliers sont héréditaires et peuvent se transmettre par graines, de même qu'il est possible de les faire apparaître sur un individu normal par le moyen de la greffe.

Dans un travail déjà cité (Journal forestier suisse, 1911), j'exprime l'avis, fondé sur l'étude d'un cas particulier, que les balais non parasites pourraient bien provenir de la transmission héréditaire, soit par cellules polliniques, soit par graines, de malformations d'origine traumatique, telles que blessures profondes de l'écorce.

Cette hypothèse, à laquelle les expériences précédemment relatées de Tubeuf donnent une certaine vraisemblance, ne résoud cependant pas la question de la résistance particulière de notre balai vis-à-vis de la teigne. Nous sommes encore, à cet égard, dans une ignorance complète, c'est pourquoi toute observation précise concernant la biologie des balais de sorcières présente un réel intérêt.

Paul Jaccard.



Les forêts de la commune de Blonay.

Une intéressante revision d'aménagement.

Conférence faite par *H. Badoux*, inspecteur forestier, à la Société vaudoise des forestiers, le 18 février 1911, à Lausanne.

Les forêts de la commune de Blonay ont été aménagées pour la première fois, en 1887, par M. Fl. Piguët, alors inspecteur forestier de l'arrondissement de Lausanne.²

¹ Ces mêmes caractères se rencontrent également dans le roncet ou court-noué de la vigne, dont on ignore encore la cause originelle et qui paraît n'être pas parasitaire.

² Il y a bien eu un plan d'aménagement plus ancien établi, en 1844, par M. de Cérenville, mais il n'a pas été suivi.

Cet aménagement a été révisé par celui qui vous parle en 1907 et 1908.

Si nous nous sommes décidé à vous entretenir de ce sujet, aujourd'hui, c'est que le contrôle des exploitations durant la période de 1887 à 1906 a été fort bien tenu par la Municipalité de Blonay et a permis d'établir une statistique exacte des exploitations et du rendement. Nous l'avons fait aussi parce que les résultats obtenus sont très favorables ; ils montrent admirablement qu'en forêt le travail systématique et persévérant trouve toujours sa récompense, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Portés à la connaissance d'autres administrations communales, ces faits pourront peut-être les encourager toujours plus à vouer tous leurs soins à la gestion de ce bien précieux qu'est la forêt, dont la puissance de production est encore insuffisamment connue.

Avant d'entrer dans notre sujet, quelques brèves données sur les forêts que nous aurons à examiner.

Leur étendue est de 291 ha.

Tenant compte de leur altitude, elles ont été réparties en *trois séries d'aménagement*. La *série du bas* (74 ha, dont 4 ha improductifs) comprend une ceinture de forêts feuillues (hêtre avec érables et frêne) qui s'étend sur le flanc ouest des Pléiades, en sol crétacique, à mi-pente entre Blonay et le sommet, soit entre 700 et 1000 m d'altitude. Sauf environ 5 ha portant un vieux peuplement d'épicéa, toute cette série était soumise, jusqu'en 1887, au traitement du taillis simple, avec une révolution de 30 ans. Quoique destiné, dans le plan de Cérenville, à être rasé, puisque compris dans la série du taillis, ce peuplement d'épicéa a été maintenu. La commune a toujours hésité à y mettre la cognée et l'a considéré comme une réserve en cas de sinistre. Ce fut très heureux.

L'aménagiste de 1887 prévoyait la conversion du taillis en futaie sur la plus grande étendue de la série. Seuls, 13 ha étaient attribués au mode de traitement du taillis simple.

Les éclaircies périodiques modérées prévues pour la conversion en futaie furent plutôt négligées à l'origine ; ce n'est guère qu'à partir de 1900 qu'elles furent entreprises systématiquement.

A partir de 1898 déjà, la coupe du taillis fut interrompue. Reconnaissant l'infériorité de ce mode de traitement vis-à-vis de la futaie, la Municipalité décida de l'abandonner complètement.

Lors de la dernière revision, il fut admis que toutes les forêts, sans exception, seraient soumises au traitement de la futaie.

Ces peuplements sont partout en bonne voie de conversion. Grâce à l'excellence du sol, le réensemencement naturel se fait avec facilité, les brins de semence abondent. Le matériel sur pied des 57 ha dénombrés en 1908 comporte, en moyenne, déjà 164 m³ à l'ha (*petits*, 47 %, *moyens*, 40 %, *gros*, 13 %). C'est dire que la capitalisation a été rapide dans ces peuplements.

La *série du centre* (97 ha, dont 9 ha improductifs) s'étend le long de la partie supérieure de la Baie de Clarens, sur sa rive droite, de 900 à 1400 m d'altitude.

Les feuillus n'y sont plus que faiblement représentés dans deux petites divisions les plus basses. L'épicéa est l'essence dominante, le sapin blanc lui est mélangé dans la proportion de 2 à 3 dixièmes. Dans les plantations datant de 20 à 30 ans, l'épicéa règne exclusivement ; c'est la répétition de cette erreur, importée d'Allemagne, que l'on trouve partout chez nous.

La plus grande partie des peuplements de cette série s'étend sur la selle comprise entre les Bains de l'Alliaz et la Veveysse (1200 à 1400 m d'altitude), en sol du lias supérieur, généralement profond et frais. L'accroissement y est rapide ; cette région compte, au reste, parmi celle de la Suisse où les conditions forestières sont les plus favorables.

Les coupes rases y étaient la règle jusqu'en 1887 ; il en était de même dans la série du haut. Une autre particularité du traitement antérieur de ces deux séries, c'est que les coupes avaient lieu à intervalles éloignés, sous forme de coupes extraordinaires. La chose s'explique par l'éloignement de ces forêts de tout lieu habité (environ 3 heures depuis Vevey) et leur manque alors complet de bons chemins de dévestiture. De 1882 à 1886, ce fut la grande coupe de l'Agreblierey : 12,500 m³, vendus fr. 106,000 (étendue 19.7 ha) ; en 1897, celle du Fourgepair, sur 5 ha : 4400 m³ vendus fr. 30,000. Une autre, plus ancienne, avait rasé, au Rio Guillot, 4 ha d'un beau peuplement très serré. Il s'agissait de bois magnifiques, propres de branches et atteignant jusqu'à 40 m de longueur.

La dernière de ces coupes extraordinaires a eu lieu en 1902, à l'Agreblierey, dans un superbe peuplement très dense et riche en vieux bois ($\frac{6}{10}$ épicéa et $\frac{4}{10}$ sapin). La commune désirait faire

une exploitation de 4000 m³ en coupe rase. L'autorisation avait été refusée ; après un recours au Conseil d'Etat, l'autorisation fut accordée d'exploiter 600 m³ en coupe rase, au haut de la forêt, puis 1400 m³ en coupe jardinatoire, au pied de celle-ci. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont assisté à la course de notre Société, en 1901, dans l'arrondissement III, se souviennent sans doute de la collation prise au pied de cette superbe futaie. Les échos de la mésintelligence passagère qui avait surgi à propos de cette coupe, entre la commune et l'inspecteur forestier d'arrondissement, ne vous auront certainement pas échappé. Maintenant, le temps a fait son œuvre, le calme est revenu dès longtemps. Et nous avons la conviction que, jugeant plus objectivement la situation, les autorités de Blonay savent apprécier maintenant tout l'avantage qu'il y avait, pour leur commune, à ne pas mettre bas brutalement une futaie qui se prête si bien aux coupes jardinatoires.

Le règne de la coupe rase a maintenant définitivement pris fin. Aux termes de la dernière revision, *toutes les forêts* seront traitées en admettant comme type la futaie jardinée.

Dans la II^e série, 84 ha ont été dénombrés intégralement. Le volume moyen à l'hectare comporte 361 m³, chiffre qui peut être considéré comme normal (*petits*, 21 %, *moyens*, 53 %, *gros*, 26 %). Par contre, la répartition des catégories de grosseur est loin de l'état désirable, les bois moyens étant beaucoup trop fortement représentés au détriment des gros.

La *série du haut* (119 ha, dont 5 ha improductifs) comprend un mas bien arrondi, tourné au nord et à l'est, dont La Cape est le point culminant et qui vient aboutir à la Veveyse. L'altitude varie de 1150 à 1450 m. — Le sol est partout du lias supérieur.

L'accroissement est rapide, sauf dans la division la plus élevée du Tacounet, qui est partiellement rocheuse et parcourue par un couloir d'avalanches.

L'épicéa est l'essence principale ; dans les deux divisions les plus riches en matériel, la proportion de son mélange avec le sapin blanc est la suivante :

Devens-dessous	épicéa $\frac{9}{10}$,	sapin $\frac{1}{10}$
A l'Agreblierey	épicéa $\frac{7}{10}$,	sapin $\frac{3}{10}$

Les divisions du haut (Joux et Tacounet) comptent quelques feuillus, hêtre et érables, dont la proportion dans le mélange va jusqu'à $\frac{1}{10}$.

Le matériel sur pied est ici presque partout surabondant. Il comporte en moyenne, pour les 94 ha dénombrés, 517 m³ à l'hectare (à div. 38 : 803 m³, tarif III ; à div. 41 : 680 m³, tarif II) (*petits*, 13 %, *moyens*, 48 %, *gros*, 39 %).

Le nombre des tiges intermédiaires est trop élevé ; le jeune bois manque ainsi, il va de soi, que le recrû naturel.

Récapitulation. Si nous récapitulons, nous pouvons dire : les 232 ha de sol productif dénombrés comptent 96,600 plantes, cubant 87,250 m³, ce qui correspond à un volume moyen à l'hectare de 374 m³.

Ces 96,600 plantes se répartissent comme suit entre les essences principales :

	I ^o série		II ^o série		III ^o série	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Epicéa	3,065	13.5	27,139	78.9	31,396	79.5
Sapin blanc	—	—	6,135	17.9	5,734	14.5
Hêtre	14,582	64.2	} 1,109	3.2	—	—
Autres feuillus	5,047	22.3			2,396	6.0
Total	22,694		34,383		39,526	

Les feuillus divers sont répandus dans toute la série basse ; ce sont : le frêne, les érables, l'ormeau, le chêne et quelques alisiers. Dans la série haute, où ils sont représentés surtout dans la zone supérieure, c'est principalement de l'érable sycomore. De belle venue dans la région basse, il n'y en a que fort peu, vu leur jeune âge, qui atteignent de fortes dimensions. Le chêne, qui réussit médiocrement, cède le pas au frêne, dont quelques pieds sont particulièrement beaux.

Le plus bel arbre de l'ensemble des forêts est incontestablement le sapin blanc du haut de La Cape (circonférence du fût, à 1.3 m, 4.50 m ; hauteur totale 32 m), qui croît à 1400 m d'altitude. Ses belles dimensions et son parfait état de santé lui ont valu de rester à l'abri de la coupe.

Les divisions du haut hébergent quantité de plantes de très fortes dimensions. Ainsi, la division de l'Agreblierey, sur une étendue de 18.5 ha, ne compte pas moins de 249 tiges dont le diamètre, à 1.3 m, dépasse 70 cm (1530 m³).

Quant à la division voisine du Devens-dessous, elle est incontestablement l'un des peuplements alpins les plus beaux et les

plus riches que l'on puisse trouver à cette altitude (1260 à 1380 mètres). On y compte, sur 17:69 ha, 7743 plantes, dont $\frac{9}{10}$ d'épicéa et $\frac{1}{10}$ de sapin, qui cubent, au tarif d'aménagement III, 14,220 m³, soit 803 m³ à l'hectare. Les longueurs atteignent 40 mètres. En admettant un âge de 95 ans, l'accroissement moyen à l'hectare aurait été de 8.4 m³. Il est superflu d'ajouter que ce beau massif a l'aspect d'un peuplement régulier et qu'il est beaucoup trop dense. Son matériel sur pied devra être considérablement réduit si on veut lui appliquer le traitement des coupes jardinatoires, seul admissible à cette altitude. Nous l'avons cité uniquement comme preuve de la fertilité de nos sols alpins et de la rapidité que peut y atteindre l'accroissement dans la zone de 1200 à 1400 m d'altitude.

L'accroissement n'a pas pu être déterminé avec l'exactitude voulue, les tarifs employés en 1887 et en 1907 n'étant pas identiques. Il a fallu se contenter, pour cette fois, de la méthode consistant à diviser le matériel sur pied par l'âge moyen, moyen insuffisant pour la futaie jardinée où l'âge ne peut être déterminé exactement.

Cet accroissement moyen a varié dans les limites suivantes, par division :

1 ^{re} série	. . .	de 2.5 à 5.5 m ³
2 ^e "	. . .	de 3.0 à 8.0 "
3 ^e "	. . .	de 4.5 à 9.5 " (Tacounet 2 m ³)

Révolution. L'aménagiste de 1888 avait admis une révolution de 120 ans pour les deux séries de la futaie, et de 20 ans pour le taillis. Lors de la revision, elle a été admise à :

80 ans	pour la 1 ^{re} série,
100 "	" " " 2 ^e "
120 "	" " " 3 ^e "

Possibilité. La possibilité, qui était de 775 m³ (dont 85 m³ d'éclaircies) en 1888, a pu être augmentée dans une très forte mesure. Elle a été fixée à 1360 m³, éclaircies non comprises, ce qui correspond à 5 m³ par hectare du sol productif.

Nous devons ici faire une remarque que nous ont suggérée les observations faites pendant les sept années qui ont suivi l'entrée en vigueur de cette revision d'aménagement. La possibilité de la série basse, en conversion, avait été calculée à 200 m³, soit

à 2.85 m³ par hectare de sol productif. Le matériel sur pied étant insuffisant, il avait été admis que, pour l'augmenter aussi rapidement que possible, cette possibilité serait réduite de moitié. Elle comportait ainsi 100 m³ ou 1.40 m³ à l'hectare. Cette capitalisation semblait se justifier d'autant mieux que, dans la série haute où, inversement, le matériel sur pied était surabondant, la possibilité admise était bien supérieure à celle que fixait le calcul.

En réalité, la possibilité de la série basse s'est révélée beaucoup trop faible. Dans ces jeunes peuplements, à accroissement rapide, tenus trop serrés jusqu'ici, l'acheminement vers le type jardinatoire a exigé une intervention énergique. Pendant les sept années écoulées depuis la revision, la coupe annuelle dans cette série a compris exactement 200 m³. C'est encore insuffisant pour pratiquer une coupe culturale susceptible de faire sentir à temps un effet durable sur le facies de ces peuplements. Dans de pareils cas, la hache doit revenir souvent; la grande fertilité de ces sols permet d'y faire des opérations énergiques. Nous ne craindrions pas, dans cette série, d'admettre, à la prochaine revision, une possibilité de 4 m³ au moins par hectare. Nous avons, la première fois, été trop craintif. — Il n'a été prévu aucune *réserve*.

Nous avons la persuasion que ce chiffre de la possibilité, qui peut paraître déjà élevé, devra être augmenté encore par la suite. Car nous avons laissé complètement en dehors du calcul de la possibilité 25 ha de plantations de 20 à 25 ans et les 13 ha de l'ancienne série du taillis, maintenant en conversion.

Ajoutons ici que, si l'aménagiste de 1887 avait admis, pour les coupes d'éclaircies, 85 m³ seulement — chiffre certainement très faible — elles ont, en réalité, comporté bien davantage. Depuis 1899, elles ont été poussées énergiquement et ont comporté environ 300 m³ par an. Il va sans dire que c'est dans la série basse, dans les peuplements en conversion, qu'elles ont porté principalement.

Rendement. Le rendement net par hectare peut être récapitulé comme suit pour la période qui part de 1888 :

1888 à 1897, en moyenne par année . . .	fr. 13. 60
1898 à 1907, " " " " . . .	" 44. 90
1908 à 1910, " " " " . . .	" 75. 70
1911 à 1913, " " " " . . .	" 77. 30 ¹

¹ Nous avons indiqué, après coup, les données relatives à la période de 1911 à 1913.

Une si belle progression dans les recettes peut faire supposer que les prix de vente à l'unité ont subi une rapide augmentation. Ce fut le cas, en réalité, pour la période de 1888 à 1895 environ, pendant laquelle le prix des bois sur pied passa de fr. 6 à fr. 12 le m³. Mais, chose curieuse, cette augmentation cessa presque complètement dès lors. Dès 1894, le prix du mètre cube des sciages resta presque stationnaire. Il avait atteint alors déjà fr. 22 le m³ pour les forêts hautes ; il ne s'éleva, dès lors, jamais au-dessus de fr. 24 à fr. 25. Ce fait, en apparence paradoxal, s'explique par le coût élevé des transports, par l'insuffisance des débouchés et aussi par le fait que la coupe a réalisé des bois malvenants, en dépérissement, ou encore de dimensions énormes et de qualité médiocre, que le commerçant en bois ne recherche plus volontiers.

Les bois de feu de hêtre et d'autres feuillus ont toujours trouvé un facile écoulement, à de hauts prix. La clientèle pour cet assortiment est nombreuse.

La progression dans le rendement de ces forêts depuis 1888 est magnifique ; un pareil résultat est bien propre à susciter l'envie, mais aussi la stimulation chez d'autres communes.

Comment s'en expliquer les raisons principales ?

On vous dira, dans les communes voisines, où le rendement est assez notablement inférieur à celui qui nous occupe, que les forêts de Blonay sont bien situées, qu'elles n'ont que peu ou pas de sol improductif, que leurs conditions de dévestiture sont faciles, etc.

Toutes ces raisons sont exactes, encore qu'elles se retrouvent à bien d'autres endroits aussi.

Mais il en est d'autres que nous désirons relever, car elles sont plus importantes encore.

C'est que, dès longtemps, les autorités de Blonay ont su prévoir que leurs forêts, pour devenir productives, réclamaient des soins intelligents, qu'elles devaient être traitées avec méthode. Elles ont su, sans lésiner, dépenser pour elles et ne se sont pas contentées d'y prendre seulement. Les plantations ont été faites au moment voulu ; elles ont été nettoyées aussi souvent qu'il le fallait, mais sans exagération ainsi que cela se voit parfois. Les coupes ordinaires ont toujours réalisé, en première ligne, les plantes hors accroissement. Les éclaircies, commencées il y a plus de 30 ans — alors que dans les forêts voisines, même dans les forêts

cantonales, elles étaient ignorées — ont été faites avec méthode et une réelle compréhension. Le réseau des chemins a été agrandi au fur et à mesure des besoins, à peu de frais. La vente des bois sur pied a fait place, petit à petit, à la vente des bois façonnés.

C'est ainsi que, depuis plus de trois décades, Blonay a mis en valeur son sol forestier dont pas un mètre carré ne chôme, qu'elle a éloigné de ses forêts les plantes hors accroissement — capital improductif — et qu'elle a su tirer parti de l'accroissement des plantes de bonne venue.

Rien d'étonnant si, après de si bonnes semailles, les récoltes lèvent maintenant avec cette opulente abondance. Nous en félicitons les autorités de Blonay et leur souhaitons que ces résultats suivent un crescendo ininterrompu.

Qui dit „autorités“ emploie un terme un peu vague. Si nous recherchons parmi celles-ci ceux auxquels reviennent les mérites principaux, nous devons citer M. le municipal *L. Vincent*, qui, depuis longtemps, dirige avec zèle et grande compétence la section des forêts de Blonay. Mais le grand artisan de ce beau travail, ce fut surtout M. *Henri Montet*, garde-chef de la commune durant plus de 30 ans, auquel son fils Alexandre a succédé depuis 1906. Guidé par une compréhension admirable des choses de la forêt, il a en quelque sorte devancé son temps en matière d'éclaircies. Il a tenu lui-même, avec une rigoureuse exactitude, le contrôle des exploitations.

Représentant de la vieille école dans ce qu'elle avait de bon, il estimait que le garde-forestier est là, non pas pour surveiller de loin son équipe d'ouvriers, armé d'une belle canne à corbin, mais pour donner personnellement l'exemple du travail. Dur pour lui-même, infatigable bien que rhumatisant, il pouvait exiger beaucoup de ses ouvriers. Aussi, l'ouvrage s'abattait vite, quoique toujours bien fait.

C'est là surtout que gît le secret du bon état actuel des forêts de la commune de Blonay. Ne le cherchons pas trop ailleurs.

Et vous, Messieurs les gardes, inspirez-vous bien de la grande importance de votre belle tâche.

Veillez réfléchir quelquefois, en songeant à ce qu'a fait votre aîné, le vieux garde Montet, aux douces récompenses que doit procurer le sentiment du devoir vaillamment accompli.

